



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION
HYDROCUREUR- SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à l'acquisition d'un camion hydrocureur pour les besoins du service opérationnel d'assainissement,

Considérant que la centrale d'achat UGAP propose dans des conditions économiquement avantageuses, une offre pour un montant de 353 541,48 € HT pour le camion hydrocureur, et 678,86 € nets de taxe pour la carte grise du véhicule,

Considérant que les prix applicables sont ceux établis par l'UGAP et qu'à cet effet il y a lieu de signer un bon de commande correspondant,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat UGAP ayant pour objet l'acquisition d'un camion hydrocureur pour les besoins du service opérationnel d'assainissement, pour un montant de 353 541,48 € HT pour le camion hydrocureur, et 678,86 € nets de taxe pour la carte grise du véhicule.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20 MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUERE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 MARS 2025**

Et de la publication le : **21 MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUERE Raymond